

Les prisonniers canadiens désenchaînés le 7 novembre

Le caporal Albert-K. Thompson l'écrit à sa famille, en Saskatchewan — Le gouvernement intéressé par ce message, cependant non officiel —
18 pouces de chaîne au lieu de 4

Calgary, 15 (C.P.) — Dans une lettre datée du 7 novembre 1942, le caporal Albert K. Thompson, de Calgary, fait prisonnier par les Allemands, à Dieppe, écrit à sa famille: "Cet après-midi, nous avons été désenchaînés, pour le mieux, sans doute. Je l'espère, du moins".

A Ottawa, le gouvernement prend intérêt à la révélation de ce détail. Le renseignement cependant n'est pas officiel. On sait que le gouvernement d'Ottawa et celui de Londres ont ordonné le désenchaînement des prisonniers allemands une dizaine de jours avant Noël.

Entretemps on avait appris à Ottawa que les Allemands avaient remplacé les chaînes de quatre pouces qui reliaient les mains des prisonniers canadiens par des chaînes de dix-huit pouces, ce qui leur donnait plus de liberté de mouvement pour marcher ou pour se récréer.

Boîtes à poisson

Ottawa, 15 — Un décret de l'administration des vivres à la Commission des prix, exécutoire aujourd'hui, autorise les grossistes à exiger un dépôt de 25 cents sur les boîtes à poisson livrées aux détaillants. On n'exigera pas cette somme cependant, lorsque cette livraison sera effectuée par un transport public quelconque. Cette stipulation ne s'applique donc qu'aux livraisons directes, vu que les frais de réexpédition des boîtes vides seraient dans plusieurs cas plus élevés que leur valeur.

Les grossistes, explique-t-on, éprouvent des difficultés à se procurer des boîtes pour livrer du poisson aux détaillants. Règle générale, on utilise pour les livraisons aux détaillants les mêmes boîtes dont se servent les pêcheurs pour livrer leurs produits, mais comme cet approvisionnement de boîtes s'avère très souvent insuffisant, les grossistes sont obligés d'en acheter. Le nouveau décret désire assurer la réexpédition aux grossistes du plus grand nombre de boîtes possible.

Il prévoit la remise du dépôt de 25 cents sur chaque boîte retournée presque en aussi bon état que lorsque livrée.

En quelques lignes

— On rapporte que Joseph-René Painchaud, de l'avenue des Braves, à Québec, est prisonnier de guerre allemand, après avoir été porté disparu.

— Un Montréalais, M. Black, ancien président de la compagnie *Ogilvie Flour Mills*, vient de fonder un fonds de secours aux militaires d'outre-mer. Il a adressé la somme de 5,000 livres (\$20,000), de Nassau où il demeure, au ministre des Pensions d'Ottawa. Là-dessus, il y a 2,000 livres pour l'armée, 2,000 livres pour l'aviation et 1,000 livres pour la marine.

— Le major-général Georges-P. Vanier, ministre canadien auprès des gouvernements alliés en exil à Londres, a quitté l'hôpital et est en repos à Québec.

— L'assemblée annuelle du 22e bataillon aura lieu mardi soir à l'arsenal des Fusiliers Mont-Royal.

— Au printemps doit commencer la construction d'une usine d'énergie électrique de 400,000 c.v., sur la rivière Outaouais entre Pembroke et Mattawa. Les travaux coûteront \$40 millions et emploieront 2,500 hommes. Ils dureront 18 mois environ.

— L'Association des bouchers de Montréal a décidé hier soir d'adresser au régisseur des huîtes, à Ottawa, une requête demandant d'accroître la ration d'essence des bouchers pour la livraison de leurs marchandises.

— On a lancé et baptisé hier à Windsor, le premier navire tout acier construit dans les chantiers de cette ville pour le ministère anglais du Transport. Il jauge 70 tonnes.

— Montréal aura désormais son école de conduite de véhicules motorisés de l'armée. Il s'agit de camions pesant jusqu'à 1,500 livres. Les cours auront lieu le samedi après-midi au manège militaire du R.C.A.S.C., sur le boulevard La-Salle, à Verdun. Il y aura quatre groupes d'élèves.

— M. Allan S. Nicholson, régisseur du bois depuis 1941, a démissionné de son poste. Il retourne à son ancien travail, dans le commerce du bois, à Vancouver.